

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

# LES ÉLEVEURS PLEBISCITENT LES CASES LIBERTÉ



La case liberté investit les maternités neuves.

➤ La Chambre d'agriculture a réalisé une enquête dans 5 élevages dotés de cases maternité liberté depuis 2 à 3 ans, dont une maternité collective. Les élevages comptent de 165 à 800 truies. Cinq modèles de cases équipent ces ateliers, de 5,46 m<sup>2</sup> à 7,05 m<sup>2</sup>. Les truies sont bloquées deux à quatre jours avant la mise bas puis six à quinze jours après (fonction de l'état des porcelets et du comportement de la truie). Aucun éleveur ne regrette son choix de système. Des points positifs ressortent : facilité du transfert des truies au sevrage, suivi des mises bas et facilité de lavage. Les

points négatifs concernent le temps de lavage, l'accès aux porcelets après libération et la surveillance du nid qui dépend vraiment de la configuration de la case. Globalement, ils considèrent que la surface minimale de la case ne doit pas être inférieure à 5,80 m<sup>2</sup>. Ils demandent un nombre plus important de trappes d'évacuation des déjections et de barres anti-écrasement. Les constructeurs ont déjà pris en compte certaines des remarques formulées par les premiers éleveurs équipés. Les prochaines installations seront sans doute plus performantes sur les points jugés à améliorer. BL